

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.473
11 août 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 11 août 1988, à 10 heures

Président : M. Wisber Loeis (Indonésie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 473ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui l'examen du point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". En vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient peuvent soulever toute question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits aujourd'hui sur la liste des orateurs les représentants de l'Italie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et du Nigéria. Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, le représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Pugliese.

M. PUGLIESE (Italie) (traduit de l'anglais) : Prenant la parole pour la première fois depuis le début de notre session d'été, je tiens à m'associer aux félicitations chaleureuses et aux souhaits que vous ont adressés, Monsieur le Président, les orateurs précédents à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois d'août. Nous avons la confiance la plus entière dans votre aptitude à diriger nos travaux et je voudrais vous assurer que la délégation italienne vous accordera toute sa coopération durant ce mois. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à vos distingués prédécesseurs, l'Ambassadeur Teja de l'Inde et l'Ambassadeur Meiszter de la Hongrie. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les ambassadeurs Kostov de la Bulgarie, Ruoro du Kenya et de Rivero du Pérou. A nos collègues qui ont quitté Genève ou qui sont sur le point de le faire, et dont nous avons beaucoup apprécié la coopération, je souhaite le succès dans leurs nouvelles fonctions.

La session d'été de la Conférence du désarmement a repris dans un cadre politique international qui continue d'être marqué par une dynamique soutenue des négociations - tant bilatérales que multilatérales - sur les questions de désarmement.

Deux événements majeurs, en particulier, se sont produits dans le domaine de la maîtrise des armements : le sommet de Moscou et la troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Le premier de ces événements a pleinement confirmé la tendance positive des relations Est-Ouest. En effet, la quatrième rencontre au sommet du Président Reagan et du Secrétaire général Gorbatchev marque, à notre avis, une nouvelle stabilisation du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et une compréhension plus large entre les deux superpuissances sur les questions de désarmement. Dans le cadre de ces perspectives encourageantes, nous pensons que les convergences réalisées à Moscou sur la limitation des explosions nucléaires et l'interdiction des armes chimiques sont particulièrement significatives et auront vraisemblablement un effet positif sur les progrès de nos travaux.

(M. Pugliese, Italie)

L'accord auquel sont parvenus à Moscou les Etats-Unis et l'Union soviétique en ce qui concerne des expériences conjointes en matière de vérification, et la volonté, réaffirmée par les dirigeants des deux pays, d'arriver à conclure sans tarder une interdiction complète des armes chimiques constituent des éléments majeurs pour que la Conférence du désarmement accomplisse de nouveaux progrès dans ces domaines.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement s'est tenue à New York alors que les relations entre les deux superpuissances prenaient un tour favorable. Comme l'a déclaré le Ministre Andreotti dans son allocution, le Gouvernement italien espérait que cette session offrirait l'occasion de créer un élan vigoureux vers les objectifs du désarmement en évitant, dans les négociations multilatérales, une stagnation qui contrasterait avec le dynamisme actuel au niveau bilatéral. Afin d'imprimer une impulsion aux négociations multilatérales, nous pensons qu'il est nécessaire, en particulier, de rechercher - avec imagination et réalisme - le moyen de satisfaire les diverses préoccupations légitimes de tous les Etats en matière de sécurité, comme l'a également déclaré le Secrétaire général de l'ONU lors de la troisième session extraordinaire.

Bien que le projet de document final n'ait pu recueillir l'assentiment général et être approuvé, nous croyons que la session n'a pas entièrement manqué les objectifs indiqués par le Secrétaire général.

A notre avis, la troisième session extraordinaire a effectivement constitué une occasion importante de réflexion; elle a au moins contribué à identifier avec plus de précision les difficultés existantes et les options techniques et politiques dont on dispose pour les résoudre, dans le contexte d'un engagement général réaffirmé à l'égard du dialogue et du compromis - qui ont fait défaut uniquement au stade ultime de nos travaux.

S'il est juste de tirer cette leçon de la session extraordinaire, nous croyons néanmoins qu'il est nécessaire de suivre une voie permettant aux négociations bilatérales et multilatérales de se féconder mutuellement.

Un deuxième élément à prendre en considération à l'issue de la troisième session extraordinaire nous semble être la confirmation que les conflits régionaux constituent un obstacle important à la réalisation de progrès plus marqués sur la voie du désarmement.

Sans relâchement des tensions créées par ces conflits, il est difficile d'espérer que le processus multilatéral du désarmement pourra avancer d'un pied ferme. Nous jugeons donc opportun d'envisager des solutions propres à empêcher l'emploi de la force, étant donné qu'elles sont propices à la maîtrise des armements et au désarmement.

En ce qui concerne les essais nucléaires, la troisième session extraordinaire a été témoin d'une certaine convergence de vues sur la réaffirmation de l'objectif visant à y mettre fin, dans le cadre d'un processus efficace de désarmement nucléaire. Une tendance commune s'est également dessinée à l'égard du rôle que doit jouer dans ce domaine la Conférence du désarmement, parallèlement à celui que jouent déjà les Etats-Unis et l'Union soviétique dans leurs négociations bilatérales.

(M. Pugliese, Italie)

La rencontre au sommet de Moscou entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev a en fait permis d'enregistrer des progrès intéressants dans les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction de leurs arsenaux nucléaires stratégiques. C'est là une évolution favorable pour que de nouveaux progrès en matière de désarmement nucléaire soient accomplis entre les deux superpuissances dans un contexte de sécurité non diminuée. Mais ce qui est le plus important, c'est que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont conclu à Moscou un accord détaillé sur la réalisation d'expériences conjointes concernant la vérification; cela doit à coup sûr ouvrir la voie - dans le cadre de mesures de vérification concertées et efficaces - à la ratification du Traité de 1974 sur la limitation des essais souterrains et du Traité de 1976 sur les explosions nucléaires pacifiques, ainsi qu'à la négociation ultérieure de nouvelles limitations de la puissance et du nombre des essais.

Nous estimons que cette démarche progressive et pragmatique est la plus apte à sauvegarder la sécurité générale, et par conséquent à réaliser par étapes l'objectif consistant à mettre fin à tous les essais nucléaires.

Cette évolution nous conduit à espérer que la Conférence du désarmement va véritablement reprendre ses travaux sur cette question. Il faudrait commencer par examiner les questions de fond - telles que la portée et le régime de vérification de l'interdiction future - conformément au mandat et au programme de travail présentés par le Groupe occidental.

En effet, ce n'est qu'à partir d'une démarche pragmatique, fondée sur l'examen complet des questions concrètes, qu'il est selon nous possible de jeter les fondements indispensables d'une future négociation multilatérale sur des problèmes qui impliquent d'aussi vastes incidences sur le plan de la stratégie et de la sécurité.

Nous sommes convaincus que la contribution que peut apporter le Groupe d'experts scientifiques à la définition d'un régime de vérification général et efficace sera d'une importance essentielle. Des mesures de vérification adéquates, capables d'assurer le respect des accords pertinents par toutes les parties, sont effectivement au centre d'un processus par étapes dirigé vers la conclusion d'une interdiction complète des essais nucléaires.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Ministre italien des affaires étrangères a rappelé la conviction profonde du Gouvernement italien que - dans le contexte d'un désarmement général et complet - l'espace devrait être exclusivement réservé à des activités pacifiques. A cette occasion, le Ministre Andreotti a exprimé en particulier l'espoir que la Conférence du désarmement puisse parvenir à certains progrès dans ce domaine, malgré les difficultés indéniables d'ordre politique, stratégique et technique que cela comporte.

Au cours des travaux de la session extraordinaire, nous avons pu noter une convergence de vues sur le fait que la Conférence du désarmement doit intensifier ses efforts dans ce domaine, de même que sur la responsabilité qui incombe à tous les Etats de parvenir à l'objectif de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

(M. Pugliese, Italie)

De fait, l'évolution positive des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique pourrait apporter une contribution importante, sinon décisive, au progrès du débat au sein de la Conférence, et nous espérons de tout coeur qu'une démarche commune pourra être adoptée dans le cadre des pourparlers actuels à Genève - de même qu'en ce qui concerne le rapport entre l'offensive et la défensive.

Quant à la possibilité de voir également se produire bientôt un rapprochement entre les positions américaines et soviétiques dans ce secteur du désarmement, la nouvelle initiative qui a été décidée au récent sommet de Moscou dans le domaine de la coopération spatiale à des fins civiles nous semble justifier un certain optimisme.

En attendant cette évolution souhaitable des négociations, il reste important que la Conférence du désarmement poursuive, par le truchement de son organe subsidiaire, les travaux effectués jusqu'ici. Elle devrait, d'une part, préciser les différents aspects concernant le régime juridique qui s'applique à la maîtrise des armements dans l'espace et, d'autre part, examiner certaines des activités qui se déroulent actuellement dans l'espace.

S'agissant du régime juridique, nous pensons qu'un examen approfondi reste nécessaire pour définir sans ambiguïté certains aspects techniques et pour cerner avec davantage de précision la portée et les objectifs réels des règles futures concernant la maîtrise des armements dans l'espace.

Nous voudrions toutefois souligner à ce propos que le régime juridique en vigueur serait grandement renforcé si les accords bilatéraux et multilatéraux qui le composent étaient plus rigoureusement respectés et faisaient l'objet d'une plus large adhésion.

Outre les questions juridiques, nous estimons que des progrès devraient être également accomplis quant aux vérifications et aux modalités permettant d'assurer le respect des accords.

Nous voudrions souligner enfin que, suivant une démarche réaliste et dans un esprit renouvelé de coopération, il faudrait que notre réflexion commune sur l'espace ne néglige pas l'évolution qui se dessine au niveau des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, tout en encourageant leur conclusion positive.

Une autre question inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement à propos de laquelle d'importantes convergences se sont fait jour durant la troisième session extraordinaire est celle d'une interdiction globale des armes chimiques. A sa dernière session de printemps, déjà, la Conférence nous semble avoir bien avancé en analysant des questions importantes qui restent en suspens. Cela montre donc que nous avons maintenant la possibilité concrète d'éliminer définitivement la grave menace contre la paix et le bien-être de l'humanité que représente cette catégorie d'armes particulièrement odieuses.

(M. Pugliese, Italie)

Des événements dramatiques qui se sont récemment produits au niveau régional montrent l'ampleur du risque d'une prolifération des armes chimiques. Ils prouvent en outre que ces armes ne constituent pas seulement une menace potentielle, mais qu'elles sont aussi aisément employées en entraînant des conséquences dévastatrices pour les populations civiles.

Nous estimons donc que les efforts actuellement entrepris doivent s'intensifier de manière à imprimer un plus grand élan au processus de négociation. Seul l'aboutissement de notre effort dans le temps minimum requis pour résoudre de concert les principales difficultés de négociation peut offrir une réponse adéquate aux préoccupations d'un grand nombre de gouvernements et aux questions anxieuses de l'opinion publique.

Il reste encore à définir certains aspects de l'interdiction, qui nécessitent essentiellement une mise au point sur le plan politique et juridique. Je mentionnerai en premier lieu l'ordre de destruction des armes chimiques, ainsi que les diverses questions intéressant la juridiction et le contrôle de l'interdiction future. D'autres aspects font l'objet d'un large assentiment quant à leurs principes fondamentaux, notamment la vérification de la destruction des arsenaux et le contrôle des activités industrielles autorisées compte tenu de la discipline du régime de l'interdiction. Cependant, ces aspects présentent aussi un certain nombre d'incidences techniques qui demandent encore un examen approfondi et une définition précise.

A notre avis, ce domaine se prête également à des solutions novatrices et pragmatiques. Un accord à leur sujet dépend pour l'essentiel du caractère concret et exhaustif des prémisses sur lesquelles elles peuvent être fondées.

Je me réfère en particulier à la nécessité d'évaluer en temps opportun et de manière adéquate les conséquences que les progrès techniques peuvent avoir pour les composés chimiques qui se trouvent à la limite entre les agents toxiques et les produits dont les fins sont interdites; à la définition appropriée des caractéristiques des installations de fabrication pouvant fonctionner dans la marge qui se situe entre la production licite et les activités interdites par la convention; à l'identification des procédures, des techniques et des matériels (en particulier les plus modernes) qui peuvent être utilisés pour la vérification et le contrôle de la production industrielle; enfin, aux modalités concernant la protection des brevets industriels et de toutes les informations confidentielles relatives à la production, lorsqu'une usine est sujette à des inspections ou à des contrôles.

L'identification précise et l'analyse des nombreuses questions techniques inhérentes à ces problèmes peuvent être facilitées par une coopération plus large entre les chercheurs et les experts de tous les pays intéressés.

La nécessité d'élargir cette coopération a été reconnue par les chercheurs qui se sont réunis à Rome, en mai dernier, sous l'égide du Centro Ettore Majorana, association italienne bien connue consacrée à la promotion des relations scientifiques internationales.

(M. Pugliese, Italie)

En raison de sa courte durée, cette réunion ne visait pas à fournir des solutions univoques aux nombreux problèmes que j'ai mentionnés plus haut. Son objectif consistait à dégager certaines orientations méthodologiques susceptibles d'améliorer l'efficacité de la coopération internationale pour un certain nombre d'aspects cruciaux inhérents à l'interdiction des armes chimiques.

Le rapport sur les travaux de cette réunion est en cours de publication et nous avons l'intention de le présenter en temps voulu à la Conférence. Entre-temps, il pourrait être utile d'indiquer certaines conclusions auxquelles sont parvenus les chercheurs qui y ont participé. Les principaux éléments en sont les suivants :

Premièrement, le besoin prioritaire d'accélérer la définition des procédures de vérification et de contrôle.

Deuxièmement, la nécessité urgente d'entreprendre une plus large coopération entre les chercheurs et les experts de tous les pays intéressés en vue de résoudre les problèmes cités.

Troisièmement, l'utilité, à cet égard, de concentrer la recherche sur les possibilités de normalisation des méthodes et des instruments d'analyse ainsi que des procédures de vérification.

Quatrièmement, l'opportunité d'envisager des mesures visant à contrôler les travaux futurs de recherche-développement sur les agents chimiques toxiques pour empêcher la mise au point de nouvelles armes chimiques, et d'étudier également l'élaboration d'une liste ouverte d'agents chimiques qui risquent de menacer la stabilité et l'efficacité de l'interdiction actuellement négociée.

Cinquièmement, l'utilité de la contribution que peut apporter le recours systématique à une méthode expérimentale pour évaluer les procédures visées à l'article VI de l'actuel projet de convention (notamment en ce qui concerne la liste cruciale des précurseurs clés), avec l'assistance d'experts internationaux.

Nous pensons qu'en raison de l'autorité et de l'indépendance des sources dont elles proviennent, qui représentent aussi une vaste gamme d'opinions, ces indications méritent de recevoir toute l'attention voulue et d'être étudiées d'un point de vue pratique et concret. En conséquence, l'Italie a entrepris des travaux de recherche sur la possibilité d'une contribution nationale dans cette direction.

Nous invitons dès maintenant les Etats membres de la Conférence à tirer des indications susmentionnées un encouragement à avancer avec une détermination accrue vers la solution des difficultés techniques qui continuent à nous empêcher de parachever le projet de traité sur l'interdiction globale des armes chimiques. Cela sera effectivement possible si nous acceptons d'être guidés par un esprit de coopération authentique.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'endroit de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, le hasard a fait que vous présidiez la Conférence durant un mois de l'année qui a joué un rôle particulier dans l'histoire de l'ère nucléaire : le 6 août 1945, une bombe atomique était lancée sur Hiroshima et, le 9 août, sur Nagasaki. Comme l'humanité tout entière, le peuple soviétique pleure les Japonais victimes de l'arme nucléaire utilisée par les Etats-Unis. La tragédie de ces deux villes japonaises a mis le monde tout entier devant une sombre réalité : l'entrée de l'humanité dans l'ère nucléaire. Il y avait là un paradoxe monstrueux, puisque la plus grande découverte scientifique - la fission du noyau de l'atome - avait servi à créer une arme de destruction massive et devenait une menace pour la survie même de l'humanité.

Mais le mois d'août est aussi marqué par des événements d'un tout autre ordre, qui font naître l'espoir et l'optimisme : le 5 août 1963 était conclu le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, et le 6 août 1985, jour du quarantième anniversaire de la tragédie d'Hiroshima, l'Union soviétique a déclaré un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires, auquel elle s'est strictement tenue un an et demi durant.

Enfin, il y a la date historique du 1er août 1988 : à midi, heure de Moscou, au polygone situé au nord-ouest de Saryozek, a été détruit un "lot" de quatre missiles OTR-22, soit les premiers des 2 400 missiles nucléaires que l'Union soviétique et les Etats-Unis devront éliminer en vertu du Traité FNI. L'humanité a mis 43 ans pour parcourir le chemin qui mène du recours initial aux armes nucléaires à la destruction des premières armes de ce type. Il est écrit sur la pierre commémorative dressée à Hiroshima : "Dormez en paix, cette faute ne se répétera pas". Le garant en est le Traité FNI, en vertu duquel, dans un délai de trois ans, l'Union soviétique et les Etats-Unis élimineront de leurs arsenaux nucléaires des charges nucléaires dont la puissance globale équivaut, selon les experts, à 32 000 bombes d'Hiroshima. Cela ne représente que 4 % des stocks d'armes nucléaires des deux pays, mais ce n'est qu'un début.

La conclusion du Traité FNI est le résultat concret, tangible, des modifications apportées à notre position sur les questions de désarmement au cours des deux ou trois dernières années dans le cadre de la restructuration profonde et globale dont notre pays fait l'objet. L'évolution de notre politique extérieure découle des changements qui ont lieu à l'intérieur du pays. Autrement dit, la transformation profonde de notre propre société nous a obligés à revoir notre conception des affaires internationales.

Pour relever le défi qui nous avait été jeté ainsi qu'à tous les pays du monde socialiste, nous avons dû rechercher la parité stratégique pour nous mettre sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis. Et nous y sommes parvenus. Mais en centrant notre attention sur l'aspect militaire des choses, et en y consacrant d'énormes ressources, nous n'avons pas toujours tiré profit

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

des possibilités d'ordre politique que nous offrait l'évolution profonde du monde pour assurer la sécurité nationale, atténuer les tensions et promouvoir la compréhension mutuelle entre les peuples. Ainsi, nous nous sommes laissé entraîner dans la course aux armements, et le développement social et économique du pays, mais aussi sa situation sur le plan international, ne pouvaient que s'en ressentir.

Dans l'intervalle, la course aux armements allait atteindre un point critique. Si nous n'avions pas brisé la logique de cette évolution, nous aurions pu réellement nous trouver au bord de l'affrontement militaire. Cela a été le point de départ de ce que nous appelons maintenant la nouvelle mentalité politique.

L'analyse du monde moderne nous a permis de mieux comprendre ceci, que les relations internationales, tout en conservant leur caractère de classe, tendent toujours plus à être justement des relations entre peuples. Nous avons constaté que les peuples, les nations et les nouvelles entités nationales en devenir, jouent un rôle croissant dans les affaires du monde. Par conséquent, on ne saurait négliger la diversité des intérêts qui entrent en jeu dans les questions internationales.

En partant de la situation actuelle - de l'accroissement de la menace nucléaire, de l'aggravation d'autres problèmes mondiaux et de l'internationalisation progressive de tous les processus dans un monde toujours plus intégré et interdépendant, malgré ses contradictions - nous nous sommes efforcés d'approfondir le concept de la corrélation des classes et de la communauté des intérêts de l'humanité. Nous en avons conclu qu'il était temps de mettre au premier plan les valeurs communes à tous les hommes. En dernière analyse, la survie même de la civilisation est désormais le principal problème auquel est confronté le monde.

A notre avis, certaines tendances positives se font jour dans la vie internationale, qui se manifestent par l'amorce d'une atténuation des affrontements, le renforcement des contacts entre Etats de l'Est et de l'Ouest, la création de conditions favorables pour juguler la course aux armements et régler les conflits régionaux. Il n'y a pas encore eu cependant de changement radical pour le mieux. La situation dans le monde reste complexe et contradictoire. Il existe toujours d'énormes arsenaux d'armes nucléaires, les essais nucléaires se poursuivent, on fabrique de nouveaux types d'armes et le danger d'anéantissement de l'humanité et de toute vie sur notre planète n'est pas écarté. C'est pourquoi la question fondamentale de notre époque est de prévenir la guerre, de mettre fin à la course aux armements et de s'engager résolument sur la voie du désarmement et, au premier chef, du désarmement nucléaire.

A sa XIXe Conférence, le Parti communiste de l'Union soviétique a approuvé la démarche des dirigeants soviétiques qui, afin d'écartier le danger d'une guerre, ont opté pour un dialogue ouvert et constructif et pour le désarmement, ce qui a ouvert la voie à la conclusion du Traité FNI et a permis de faire avancer concrètement les négociations relatives aux armes nucléaires, chimiques et classiques.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Je voudrais maintenant aborder les questions examinées par la Conférence du désarmement, à commencer par les négociations relatives à l'interdiction des armes chimiques.

De grands événements ont eu lieu dans l'intersession qui a précédé la reprise de ces négociations, et, avant tout, la rencontre soviéto-américaine au sommet ainsi que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. A la rencontre au sommet comme à la session extraordinaire, il a été fait une large place aux questions concernant l'interdiction des armes chimiques. Il a été souligné dans la Déclaration commune au sommet soviéto-américain de Moscou qu'il était toujours urgent de conclure une convention efficace établissant une interdiction globale, véritablement universelle des armes chimiques, effectivement vérifiable et qui engloberait tous les Etats capables de fabriquer ces armes. Les participants à la Conférence savent aussi assurément tout l'intérêt manifesté à la troisième session extraordinaire pour les négociations sur les armes chimiques. En effet, il n'y a pratiquement pas eu de délégation qui n'ait abordé cette question. Les négociations ont donc repris dans un climat politique des plus favorables. Il importe maintenant de tirer parti de ces conditions propices pour arriver à des accords concrets sur les questions en suspens.

Parmi les questions qui n'ont pas encore été réglées, je citerai en premier lieu celle du contrôle de la non-fabrication d'armes chimiques dans l'industrie. La question est compliquée, ne serait-ce que parce qu'elle nécessite la mise en place d'un régime empêchant effectivement la production d'armes chimiques, sans pour autant entraver le développement normal de la chimie à des fins pacifiques. Il s'agira notamment de préserver la confidentialité de l'information sur les installations pertinentes qui sera communiquée au secrétariat technique. Nous partageons le point de vue exprimé par le distingué représentant du Canada, l'Ambassadeur de Montigny Marchand, selon lequel il faut s'attacher à étudier les moyens pratiques de protéger cette information sans porter préjudice, cela va de soi, à l'application effective de la future convention. La réunion de représentants de l'industrie chimique qui a eu lieu en juillet a utilement contribué à l'examen de cette question.

S'agissant de régler la question de la non-fabrication, il est un autre facteur très important à considérer : les diverses formes de propriété, privée et publique. La diversité des systèmes sociaux nationaux influe donc directement sur cette question. A l'évidence, c'est à cette circonstance que sont liées avant tout les difficultés rencontrées dans la recherche d'une solution mutuellement acceptable en ce qui concerne les produits chimiques inscrits au tableau [1]. On le sait, nous proposons que, pour chacun des Etats parties, la fabrication de tels produits ne soit autorisée que dans une installation spécialisée de petite échelle.

Nous partons de l'hypothèse que la convention ne doit pas seulement assurer la destruction des armes chimiques existantes, mais encore empêcher l'apparition, à l'avenir, de nouveaux types de telles armes, plus dangereux encore et qu'il serait en outre plus difficile de soumettre à un contrôle.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Les dispositions de la convention doivent nous mettre à l'abri d'une réapparition de ces moyens de destruction massive. La délégation soviétique entend continuer de participer activement à la recherche d'une solution mutuellement acceptable à ce problème.

L'expérience que la délégation soviétique propose d'effectuer dans l'industrie chimique pourrait contribuer utilement à la mise au point définitive de régimes de vérification de la non-fabrication d'armes chimiques. Nous constatons avec satisfaction que cette expérience suscite un intérêt croissant et que les préparatifs en vue de sa réalisation se concrétisent.

Il reste aussi à régler l'ordre de destruction des installations de fabrication et des stocks d'armes chimiques. Il importe, en l'élaborant, de respecter rigoureusement le principe de la non-diminution de la sécurité des Etats. A notre avis, il faut s'attacher au plus vite à achever les travaux tendant à l'incorporation du document soviéto-américain sur les installations de fabrication d'armes chimiques, présenté en avril dernier, dans les parties pertinentes du "texte évolutif" de la convention.

Les travaux sur l'article X, relatif à l'assistance à fournir aux Etats parties à la convention pour les protéger contre le recours aux armes chimiques, n'ont malheureusement pas encore progressé. La question est importante, puisqu'elle a trait à la sécurité des parties à la convention; aussi mérite-t-elle un examen attentif. Notre position sur la teneur de l'article X étant souple, nous pourrions accepter que soient élaborées des dispositions prévoyant des mesures collectives que prendraient les Etats parties à la convention pour s'opposer à l'emploi ou à la menace de l'emploi d'armes chimiques, voire que soit créé dans le cadre de la convention un mécanisme multilatéral d'assistance mutuelle à cette fin. L'une des solutions possibles serait à notre avis de prévoir la conclusion d'accords spéciaux entre les Etats parties et le secrétariat technique, dans lesquels seraient précisés les formes, les types et les modalités de l'assistance à fournir en application des décisions qu'aurait prises le conseil exécutif.

La délégation soviétique accepterait aussi que soient incorporées dans la convention des dispositions relatives à une coopération entre les Etats parties aux fins de la protection contre les armes chimiques qui serait fondée sur des accords bilatéraux et multilatéraux facultatifs. Nous pensons par ailleurs qu'un accord interdisant les attaques militaires contre les entrepôts d'armes chimiques, les installations de destruction de ces armes et autres équipements des Etats parties qui seront couverts par la convention et à déclarer en vertu de cette dernière, contribuerait aussi au renforcement de la sécurité des Etats parties et à l'efficacité du régime établi par la convention.

La délégation soviétique note avec satisfaction les progrès enregistrés en ce qui concerne l'élaboration des dispositions de la convention relatives à la désignation d'inspecteurs aux fins de la vérification par mise en demeure, ainsi qu'à l'examen des rapports soumis par les équipes d'inspection. Nous avons l'espoir qu'il sera ainsi possible de passer au plus vite à l'examen des principales difficultés que pose l'article IX et qui nous ont empêchés jusqu'à présent d'en arrêter le texte. Je pense avant tout à la nécessité d'inclure

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

dans la convention des dispositions concernant l'obligation pour tout Etat partie d'accepter, sans droit de refus, si un autre Etat partie le demande, qu'il soit procédé en tout endroit de son territoire et dans quelque installation que ce soit à une inspection par mise en demeure. Nous estimons aussi que les procédures à suivre pour la conduite d'une inspection par mise en demeure ne doivent en aucune manière porter préjudice au principe d'un contrôle obligatoire et efficace.

A notre avis, il est temps de s'occuper assidûment des questions relatives à la composition du conseil exécutif et à d'autres aspects, notamment financiers, de la création et du fonctionnement des organes qui seront chargés d'appliquer la convention. L'idée de diviser éventuellement le budget de l'organisation future en deux volets - dépenses administratives et dépenses opérationnelles - nous paraît particulièrement utile. Le premier couvrirait les dépenses de personnel, les activités administratives courantes, l'organisation des réunions des divers organes, etc. L'autre couvrirait le financement des activités pratiques nécessaires pour assurer un contrôle international systématique de l'application de la convention. Quant au barème des contributions des Etats pour les dépenses administratives, il serait établi sur la base des règles de gestion financière de l'ONU et de la pratique suivie à l'Organisation. La contribution d'un Etat partie au titre des dépenses opérationnelles serait à peu près égale au coût d'une opération de vérification internationale systématique sur le territoire de cet Etat.

Les travaux relatifs aux clauses finales de la convention progressent sous la direction immédiate du Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur et distingué représentant de la Pologne, M. Sujka. A notre avis, cela permet d'escompter un progrès certain des négociations d'ici à la fin de la seconde partie de la session de la Conférence. On ne saurait cependant considérer encore comme satisfaisant le rythme atteint.

La délégation soviétique pense qu'il importe aussi de tirer tout le parti possible de l'intersession pour faire progresser les négociations. Nous pourrions y consacrer au moins quatre semaines en novembre et décembre prochains, une fois achevés les travaux de la Première Commission à New York, et presque tout le mois de janvier 1989. Afin de préparer aussi utilement que possible les travaux à mener pendant l'intersession, il faut au préalable déterminer quelles sont les questions sur lesquelles se concentrer durant cette période.

La négociation progressive, ici, d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques doit être, à notre sens, complétée et étayée par des efforts concertés à une échelle internationale plus large. Ces efforts pourraient porter notamment sur des mesures visant à accroître la confiance et la transparence. C'est en vue de cela que la délégation soviétique a soumis le 18 février 1988 un mémorandum concernant l'échange multilatéral de données dans le cadre de l'élaboration de la convention. Ce document a suscité un vif intérêt et de nombreuses réactions. Des contre-propositions intéressantes, en particulier celles de la délégation de la République fédérale d'Allemagne (document CD/828), ont été avancées. Nous serions prêts à accepter que la portée et les modalités de l'échange multilatéral de données que nous avons proposées soient modifiées compte tenu des autres propositions existantes,

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

notamment du plan énoncé par la République fédérale d'Allemagne, suivant lequel les Etats déclareraient les armes chimiques qu'ils détiennent sur leur territoire national et sur le territoire d'un autre Etat, le nombre total des installations censées être couvertes par la future convention dans l'Etat considéré (installations de fabrication d'armes chimiques, entrepôts d'armes chimiques, entreprises fabriquant des produits chimiques inscrits aux tableaux [1], [2] et [3], etc.), ainsi que l'appellation des substances chimiques fabriquées aux fins d'armes chimiques, les types de munitions et de substances toxiques, les noms des produits chimiques inscrits aux tableaux [2] et [3] fabriqués par l'industrie chimique, enfin les plans et méthodes de destruction des armes chimiques. Cependant, il importe au plus haut point que, dans le cadre d'un échange multilatéral de données, on signale aussi le volume des stocks d'armes chimiques, car cette indication revêt une importance particulière aussi bien à titre de mesure de confiance que comme base de négociation de plusieurs dispositions concrètes de la convention concernant notamment l'ordre de destruction des stocks.

A l'évidence, les informations communiquées dans le cadre d'un échange multilatéral doivent être exactes et véridiques. A cet égard, nous partageons entièrement le point de vue exprimé par le distingué représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Friedersdorf, dans son intervention du 28 juillet 1988. Quant aux informations communiquées récemment par les Etats-Unis sur leurs installations de fabrication d'armes chimiques, nous sommes en train de les étudier.

Il est un autre domaine important dans lequel nous devrions déployer des efforts parallèlement aux négociations et que l'on pourrait définir comme étant la préparation morale et politique à l'entrée en vigueur de la convention. Nous saluons la déclaration faite en séance plénière, le 4 août dernier, par le distingué représentant de l'Autriche, qui a dit que son pays avait "l'intention de prendre les mesures nécessaires pour être parmi les premiers Etats à signer la convention". Il serait utile que d'autres Etats fassent connaître leur position sur ce point.

Depuis quelque temps, la prolifération des armes chimiques, qui a déjà eu des conséquences tragiques, préoccupe de plus en plus la communauté internationale. Le Ministre australien des affaires étrangères et du commerce, M. Hayden, notamment, fait part d'une telle préoccupation dans la déclaration dont le texte vient de nous être distribué. De nombreux représentants à la Conférence du désarmement ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de la dissémination et de l'emploi des armes chimiques et condamné ce phénomène. La délégation soviétique partage leurs sentiments. Nous sommes absolument convaincus que la seule conclusion à tirer, c'est qu'il nous faut tout faire pour arriver le plus rapidement possible à l'adoption d'une convention sur une interdiction complète et universelle des armes chimiques. C'est là le plus sûr moyen d'empêcher la dissémination et l'utilisation des armes chimiques. Nous invitons tous les participants aux négociations à ne ménager aucun effort à cette fin. Nous constatons avec satisfaction que le distingué représentant de l'Italie, M. Pugliese, a tiré aujourd'hui la même leçon des événements.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'interdiction des essais nucléaires constitue le premier point de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Cette question était déjà inscrite à l'ordre du jour du comité du désarmement en 1962, et la Conférence l'a reprise. Cela fait donc, en tout, plus de 25 ans que l'organe de négociation multilatérale sur le désarmement en est saisi. Force est pourtant de constater, et nous le déplorons vivement, qu'en un quart de siècle nous ne sommes pas parvenus à engager de négociations sur ce point, alors que le statut même de la conférence l'exige.

Pourquoi donc n'avons-nous pas réussi à faire démarrer les travaux relatifs à une interdiction multilatérale des essais nucléaires ? On nous a longtemps répété que le principal obstacle résidait dans les difficultés que présentait la vérification. Où en sommes-nous à cet égard ?

Le Groupe d'experts sismologues siège sous les auspices de la Conférence depuis 1976 et vient d'achever sa vingt-sixième session ordinaire. Le Groupe contribue utilement à l'élaboration d'un système international d'échange de données sismiques et prépare actuellement une expérience qui portera sur l'échange de données sismiques de niveau II.

Sans aucun doute, cet échange peut jouer un rôle important dans la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais. Nous n'avons pas le droit, cependant, de négliger d'autres méthodes existantes de vérification. La représentante de la Suède, Mme Theorin, nous l'a rappelé fort opportunément le 7 juillet dernier : évoquant l'échange de vues constructif qui avait eu lieu à la Conférence organisée à Linköping (Suède) en mai de cette année, Mme Theorin a dit que "les participants à cette conférence avaient souligné la nécessité d'une vérification adéquate et examiné diverses méthodes telles que la surveillance sismique, la vérification par satellite et l'inspection sur place".

A ce propos, je voudrais rappeler une proposition que nous avons faite en 1987 et qui tendait à créer un groupe spécial d'experts scientifiques chargé de soumettre des propositions concrètes concernant un système de vérification d'une renonciation aux essais nucléaires, ainsi qu'à établir un système international de surveillance mondiale de la sécurité radiologique utilisant des liaisons de communications spatiales. Ce groupe serait composé de personnes spécialisées dans la géophysique, la radiochimie, la sismique "proche", l'observation de la radioactivité atmosphérique, etc. Nous estimons qu'il faut évaluer l'efficacité de la vérification d'une interdiction complète des essais nucléaires non seulement en fonction des possibilités offertes par chacune de ces méthodes, mais aussi compte tenu de l'ensemble de ces possibilités.

Il y a quelques jours, nous célébrions le 25ème anniversaire du Traité d'interdiction partielle des essais, signé à Moscou. Au moment de sa conclusion, il s'est avéré impossible de s'entendre sur la vérification d'une interdiction des essais souterrains. A cette époque-là, l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni n'avaient pas la même conception de la vérification. Il eut été extrêmement difficile de trouver un dénominateur commun sur ce point, soit de concilier les intérêts des trois pays.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Aujourd'hui, l'Union soviétique préconise activement une vérification multiple, fondée sur un contrôle aussi bien national qu'international et des inspections sur place.

De la sorte, la vérification ne saurait plus faire obstacle à une interdiction complète des essais.

La délégation soviétique cherche à obtenir la création d'un organe subsidiaire spécial qui puisse mener des négociations sur la question de l'interdiction des essais nucléaires. Cela dit, nous sommes conscients des difficultés réelles auxquelles la Conférence du désarmement se heurte dans l'examen de cette question. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut parvenir à un compromis raisonnable, compte tenu des propositions existantes en la matière. Je voudrais apporter mon appui à la suggestion que le représentant de la Tchécoslovaquie, M. Vejvoda, a d'abord faite à titre officieux, en sa qualité de président de la Conférence, en avril 1987, puis confirmée lors de son intervention en séance plénière, le 21 juillet dernier. A notre avis, cette suggestion prend en considération les préoccupations des divers groupes d'Etats et offre la possibilité de résoudre, sur la base du compromis, le problème de la création d'un organe de travail au titre du point 1 de l'ordre du jour.

Nous n'avons pas cessé d'être partisans de la solution radicale : une interdiction immédiate et complète des essais nucléaires, sans pour autant préconiser l'attitude extrême du tout ou rien. Nous sommes conscients des réalités et de ce à quoi sont prêtes les autres puissances nucléaires, avant tout les Etats-Unis; aussi sommes-nous favorables à un règlement progressif et par étapes de cet important problème, qui passerait notamment par des solutions intermédiaires telles que la limitation du nombre et de la puissance des explosions nucléaires expérimentales. C'est précisément à cette fin que nous tenons sur cette question des pourparlers bilatéraux avec les Etats-Unis.

Une fois que nous nous serons entendus sur des mesures plus efficaces de vérification des accords signés en 1974 et 1976, il sera possible d'envisager une diminution radicale de la puissance maximale et du nombre des explosions nucléaires autorisées en une année. Plus tôt nous y parviendrons, mieux cela vaudra. En tout état de cause, ce n'est pas nous qui retarderons le mouvement. Mais ces mesures ne doivent pas être une fin en soi. Nous estimons qu'il faut avancer plus rapidement vers la conclusion d'un traité d'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. Consciente de l'importance et de l'urgence de ce problème, l'Union soviétique est prête à tout mettre en oeuvre pour parvenir à cet objectif.

Il nous paraît opportun de mener des négociations multilatérales parallèlement aux pourparlers soviéto-américains sur les essais nucléaires. C'est que des pourparlers bilatéraux ne peuvent aboutir qu'à des mesures bilatérales, alors qu'un certain nombre d'autres Etats procèdent eux aussi à des essais. En outre, une interdiction multilatérale des explosions nucléaires expérimentales constituerait un moyen efficace de lutter contre la dissémination des armes nucléaires, en complétant le Traité sur la non-prolifération.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'Union soviétique accueille favorablement la proposition faite par le Mexique, l'Indonésie, le Pérou, Sri Lanka, la Yougoslavie ainsi que le Venezuela de modifier le Traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. L'URSS a déjà fait savoir qu'elle appuyait en principe l'idée d'étendre la portée du Traité de Moscou à une interdiction des essais souterrains. Nous nous sommes exprimés en ce sens lorsque, à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous avons apporté notre soutien à la résolution 42/26 B relative à cette question.

Il nous reste un peu plus d'un mois avant la fin de la seconde partie de la présente session. Qu'aurons-nous en main pour la prochaine session de l'Assemblée générale ? Quels succès dans l'élaboration de mesures de désarmement pourrons-nous signaler à la communauté internationale ? Nous aurons sous peu à faire le bilan de nos travaux. Dans le peu de temps qui reste avant la fin de la session, la délégation soviétique a l'intention de tout mettre en oeuvre pour que les résultats de la présente session soient aussi substantiels que possible.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, l'Ambassadeur Azikiwe.

M. AZIKIWE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous avez été nommé représentant de votre pays à la Conférence du désarmement, permettez-moi tout d'abord de me joindre aux distingués orateurs qui m'ont précédé pour vous souhaiter la bienvenue au nom de la délégation nigériane, qui est particulièrement heureuse de vous voir présider nos travaux pendant le mois d'août. Le Nigéria entretient en effet les relations les plus cordiales avec le pays que vous représentez, l'Indonésie. Connaissant vos qualités de diplomate et votre vaste expérience, nous sommes sûrs que vous dirigerez les travaux de la Conférence avec la plus grande efficacité. Je voudrais vous assurer de l'entière coopération et du soutien de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour dire combien ma délégation est reconnaissante à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Teja de l'Inde, qui a dirigé avec habileté les travaux de la Conférence pendant le mois de juillet. Nous regrettons que l'Ambassadeur Teja ainsi que d'autres distingués collègues, les Ambassadeurs Meizster de la Hongrie, Ahmad du Pakistan et Tin Tun de la Birmanie, nommés à d'autres postes par leur gouvernement, ne siègent plus à la Conférence du désarmement. Tous nos voeux de succès les accompagnent dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions. La délégation nigériane voudrait également souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs Kostov de la Bulgarie, Ruoro du Kenya et de Rivero du Pérou, qui viennent d'être nommés à la Conférence du désarmement. Nous nous félicitons par avance de travailler avec eux.

(M. Azikiwe, Nigéria)

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, j'aimerais m'arrêter brièvement sur la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui vient de s'achever. Cette session - nous en avons tous été témoins - s'est tenue dans un climat international très propice, à un moment extrêmement favorable de l'histoire du processus du désarmement. Les relations entre les deux grandes superpuissances, qui étaient souvent restées tendues et avaient constamment entravé les efforts entrepris dans le domaine du désarmement, se sont considérablement améliorées. Il en est résulté la conclusion du Traité FNI qui fera date dans l'histoire et qui a effectivement déclenché le processus de désarmement nucléaire. Les efforts se sont également intensifiés en vue de parvenir à un accord sur une réduction de 50 % des armes nucléaires stratégiques des superpuissances.

Le Nigéria - ainsi que plusieurs autres pays sans doute - avait espéré que l'élan imprimé par les progrès importants enregistrés à la veille de la troisième session extraordinaire se serait traduit dans les débats de cette session et aurait été le garant de son succès. Il est donc regrettable que les participants n'aient pas pu adopter un document consensuel qui aurait donné au processus du désarmement multilatéral l'impulsion dont il a tant besoin, renforçant et complétant par là-même les résultats obtenus au niveau bilatéral. Cependant, même si nous ne pouvons pas dissimuler notre déception à cet égard, il serait erroné et fallacieux de conclure que la session a été un échec.

Ce serait en effet méconnaître la réalité que de négliger les progrès considérables qui ont été faits pendant la session extraordinaire simplement parce que l'on n'a pas pu, faute de temps, adopter quelques paragraphes sur les 67 que comportait le projet de document de la session présenté par le Président de la Commission plénière, l'Ambassadeur Ahmad du Pakistan.

La participation de très hauts dignitaires prouve l'importance que la communauté internationale attachait à la session et au processus de désarmement multilatéral. Le débat général a également révélé que la communauté internationale était plus soucieuse que jamais du sort de l'humanité et de la civilisation. Les questions de vérification se sont vu accorder une place importante pendant la session et tous les participants se sont mis d'accord pour prier le Secrétaire général d'entreprendre, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, une étude approfondie sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification. Dans l'allocution qu'il a prononcée lors du débat général, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a souligné l'importance de la vérification dans les accords de désarmement. Il a toutefois indiqué que la vérification ne saurait remplacer la volonté des Etats de parvenir à un accord ou de s'acquitter, en toute bonne foi, des engagements contractés aux termes de ces accords.

Ma délégation a toujours pensé que le contrôle du respect des termes d'un accord de désarmement quel qu'il soit incomberait avant tout aux parties à cet accord. Toutefois, même dans le cas d'accords de désarmement bilatéraux qui touchent aux armes nucléaires, la peur que suscitent dans le monde entier l'existence et l'utilisation éventuelle de cette catégorie d'armes fait

(M. Azikiwe, Nigéria)

qu'on ne saurait trop insister sur le rôle d'un mécanisme de vérification multilatéral sous l'égide des Nations Unies. La disposition du Traité FNI prévoyant la vérification par mise en demeure devrait réapparaître dans de nombreux accords ultérieurs. C'est un domaine où l'Organisation des Nations Unies peut utilement jouer un rôle. A l'évidence, aucune des parties à l'accord ne recourra inconsidérément à la mise en demeure. Cependant, si cela se produit, la présence d'un inspecteur d'une tierce partie, nommé dans le cadre du mécanisme des Nations Unies, sera rassurante. Cela n'exige pas, en particulier à cette phase initiale du désarmement nucléaire, qu'un dispositif très coûteux soit mis en place au sein de l'ONU. Par contre, il faut que les deux superpuissances reconnaissent que l'Organisation des Nations Unies représente les intérêts internationaux dans le domaine du désarmement nucléaire.

Vous vous rappellerez que, pendant la session, les participants se sont également accordés pour reconnaître que la Conférence du désarmement, organe multilatéral de négociation de la communauté internationale, restait une instance indispensable dans le domaine du désarmement. Elle a été instamment priée d'intensifier ses travaux sur diverses questions de fond inscrites à son ordre du jour. La communauté internationale attend des résultats rapides et positifs de notre Conférence. Nous devrions en conséquence nous consacrer de nouveau aux nobles objectifs pour lesquels elle a été créée et nous engager à travailler ensemble pour répondre aux aspirations profondes de l'humanité, à savoir la réalisation de la paix et de la sécurité.

Le 1er juillet et le 8 août de cette année, nous avons célébré respectivement le dixième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le vingt-cinquième anniversaire de la signature du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Le Nigéria, qui est partie à ces deux instruments, a été en fait le premier des 40 pays membres de la Conférence du désarmement à ratifier le Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Nigéria avait espéré que ces deux traités auraient permis de créer un monde plus sûr en décourageant de nouveaux essais d'armes nucléaires et en mettant ainsi fin à toute prolifération verticale ou horizontale de ces armes. Les deux traités enjoignaient concrètement aux gouvernements dépositaires - entre autres aux deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires - de "... chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et de poursuivre les négociations à cette fin".

Depuis l'entrée en vigueur de ces deux traités, les essais nucléaires, notamment ceux des superpuissances, se sont poursuivis sans répit. Il en est résulté une accumulation démesurée d'armes nucléaires qui ont atteint un tel degré de précision et de pouvoir meurtrier qu'elles placent aujourd'hui l'humanité au bord de la catastrophe.

Même si l'on a dit qu'aucun nouvel Etat n'avait acquis l'arme nucléaire depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération, ce serait une piètre consolation d'imaginer que le régime de non-prolifération est parfait.

(M. Azikiwe, Nigéria)

On ne peut plus faire la sourde oreille aux bruits qui ne cessent de courir sur le programme nucléaire de l'Afrique du Sud. Le Nigéria est particulièrement soucieux de l'équilibre en matière de sécurité dans la région de l'Afrique, où l'exécution du programme nucléaire du régime sud-africain s'est poursuivie sans frein ni relâche.

Si nous voulons empêcher une nouvelle prolifération des armes nucléaires, nous devrions entamer immédiatement des négociations urgentes sur une interdiction des essais nucléaires. Il est incontestable qu'une telle interdiction briserait le mécanisme permettant de poursuivre l'amélioration qualitative et la mise au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires et ferait naître ainsi la confiance dont on a tant besoin pour progresser sur la voie du désarmement.

La délégation nigériane n'ignore pas que des négociations bilatérales sont en cours entre les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires sur la question de l'interdiction des essais nucléaires. Cependant, la démarche progressive adoptée par ces Etats, selon laquelle il serait permis d'effectuer des essais à des puissances convenues et à des intervalles de temps définis, tend malheureusement à légitimer les essais nucléaires et n'empêcherait pas nécessairement une amélioration qualitative des armes nucléaires. Ce qui est en jeu, c'est l'interdiction globale des essais nucléaires. Cette question, puisqu'elle touche aux intérêts vitaux de tous les pays en matière de sécurité, est d'autant plus du ressort de la Conférence. Il ne devrait donc pas y avoir de nouveau retard dans la création d'un organe subsidiaire chargé d'entamer de véritables négociations sur une interdiction des essais nucléaires. Ma délégation estime que la plus haute priorité doit être accordée à un traité d'interdiction complète des essais, car il renforcera la confiance non seulement entre les superpuissances, mais aussi dans toutes les régions du monde.

Les armes chimiques sont des moyens de destruction massive dont le pouvoir meurtrier est voisin de celui des armes nucléaires. L'utilisation de ces armes redoutables a été interdite par le Protocole de Genève de 1925, et une convention fait l'objet de négociations depuis deux décennies. Même si le Comité spécial des armes chimiques a beaucoup progressé dans l'élaboration de cette convention, dont la conclusion est maintenant en vue, les rumeurs confirmées d'une utilisation persistante des armes chimiques soulignent d'une manière tout à fait regrettable la nécessité impérieuse d'accélérer le rythme des travaux pour conclure rapidement une convention dans ce domaine.

Nous espérons que le Comité spécial redoublera d'efforts pour achever aussi rapidement que possible les travaux en suspens concernant la convention. Des concessions mutuelles et une volonté plus réfléchie de compromis sont nécessaires à ce stade pour dépasser les principales divergences.

Je voudrais maintenant attirer votre attention et celle de nos collègues sur la question des armes radiologiques. Le Nigéria accorde une grande importance à la question du déversement clandestin de déchets radioactifs à des fins hostiles dans la région de l'Afrique. L'Afrique a besoin du soutien

(M. Azikiwe, Nigéria)

de la communauté internationale pour continuer de s'opposer au danger que présentent des matières qu'elle n'a pas produites et qu'elle n'est techniquement pas en mesure de traiter. Ma délégation note avec satisfaction le consensus réalisé à la troisième session extraordinaire quant au danger d'irradiation dû au rejet clandestin de déchets nucléaires.

Comme nous le savons tous parfaitement, le Comité spécial des armes radiologiques travaille sur une convention qui permettra d'interdire non seulement la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques, mais aussi - ce qui est plus important - toutes les méthodes de guerre radiologique. Je dis que ce deuxième élément est plus important car les armes radiologiques en tant que telles n'existent pas encore, alors que deux méthodes connues de guerre radiologique ont été dûment identifiées. Une de ces méthodes consiste à attaquer les installations nucléaires. L'interdiction des attaques contre ces installations fait actuellement l'objet de négociations au sein du Groupe de contact B du Comité spécial des armes radiologiques.

Le déversement ou l'utilisation à des fins hostiles de déchets radioactifs dans des conflits armés constituent, en raison du pouvoir meurtrier des rayonnements, un moyen efficace de mener une guerre radiologique. Le déversement de déchets radioactifs à des fins hostiles préoccupe beaucoup le Nigéria, et un grand nombre d'autres pays partagent sans doute cette inquiétude. Nous considérons donc qu'il est essentiel que cette question soit traitée de façon claire et non ambiguë dans la convention sur les armes radiologiques qui est actuellement examinée par le Groupe de contact A.

Le Nigéria considère qu'il est essentiel que chaque Etat partie au traité s'engage à ne jamais, dans aucune circonstance, déverser de déchets radioactifs à des fins hostiles sur le territoire d'un autre Etat ou à utiliser de tels déchets dans un conflit armé.

Nous ne pouvons plus faire l'impasse sur la question de l'espace ou l'envelopper de propos fumeux. Nous ne pouvons plus nier le fait que le cadre juridique régissant les activités des Etats dans l'espace ne suffit pas, il s'en faut, à prévenir une course aux armements dans ce milieu. Les progrès rapides de la science et de la technique, qui n'avaient pas été prévus au moment où les traités ont été élaborés, ont rendu ce régime caduc. Bien que les activités militaires qui ont lieu actuellement dans l'espace n'impliquent pas encore l'utilisation d'armes, il serait opportun d'adopter dès maintenant les mesures qui s'imposent pour empêcher que la course aux armements s'étende à l'espace. Cette course serait extrêmement onéreuse et hautement déstabilisatrice. L'espace est le patrimoine commun de l'humanité et doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques, dans l'intérêt de l'humanité. Cette dernière frontière ne devrait jamais devenir le théâtre de la course aux armements. Nous espérons que le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace se verra bientôt attribuer le mandat approprié pour étudier sérieusement cette question.

(M. Azikiwe, Nigéria)

La délégation nigériane est heureuse de noter que le Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité redouble d'efforts pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent ses travaux depuis dix ans. Vous savez sans doute que la délégation nigériane a proposé à la session de 1987, dans le document CD/768, de classer les Etats non dotés d'armes nucléaires selon la diversité de leur situation en matière de sécurité, et de définir les engagements que devraient contracter les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas. La proposition prenait en compte les diverses conditions imposées par les Etats dotés d'armes nucléaires dans leurs diverses déclarations unilatérales et visait à sortir de l'impasse en la matière. A la dernière session de printemps, la délégation nigériane a fait une autre proposition tendant à ce que les Etats dotés d'armes nucléaires mettent de côté leurs diverses déclarations unilatérales afin de faciliter la réalisation de négociations efficaces et l'adoption d'une convention sur la base d'une formule commune. Aux termes de cette proposition, les Etats dotés d'armes nucléaires auraient le droit de faire des réserves lors de la ratification de la convention. Nous espérons que la communauté internationale finira par mettre au point des mesures efficaces qui garantiront les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Pour conclure, je voudrais souligner à nouveau que, venant d'un pays traditionnellement acquis à la cause de la paix internationale, nous continuerons de faire tout notre possible pour participer de façon constructive aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'adresse du Président.

Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Le représentant de l'Inde a demandé la parole. Je la lui donne.

M. SOOD (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous adresser les félicitations de la délégation indienne à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois d'août. Nous sommes heureux, en effet, de voir le distingué représentant de l'Indonésie, pays avec lequel l'Inde entretient des rapports d'amitié et de coopération étroits sur le plan bilatéral, diriger nos débats. Je tiens à vous assurer que la délégation indienne vous apportera son plein concours dans l'accomplissement de vos tâches. Permettez-moi aussi de profiter de cette occasion pour remercier les délégations des paroles aimables qu'elles ont adressées à l'Ambassadeur Teja et qui lui ont été dûment transmises.

Le distingué représentant du Pakistan a jugé bon d'évoquer, devant cette instance à caractère multilatéral, des questions concernant l'Inde et le Pakistan qui sont strictement d'ordre bilatéral. Elles relèvent des relations indo-pakistanaïses, qui ont une histoire unique du fait de facteurs spécifiques liés au partage du sous-continent. Par leur complexité et leur ampleur, elles débordent aussi considérablement le cadre des programmes nucléaires entrepris par les deux pays.

(M. Sood, Inde)

Je crois savoir que l'Inde et le Pakistan s'efforcent depuis des années d'asseoir leurs relations bilatérales sur une base large, solide et durable afin de les améliorer. C'est une tâche difficile, et choisir cette instance, comme l'a fait le représentant du Pakistan, pour s'exprimer sur des questions qui sont actuellement examinées à l'échelon bilatéral, ne facilite pas les choses. Je ne me propose pas de suivre l'exemple du distingué représentant du Pakistan. Je me bornerai donc à exercer mon droit de réponse pour exposer aussi brièvement que possible les éléments essentiels de la politique indienne.

En premier lieu, il n'est pas de premier ministre de l'Inde élu depuis l'indépendance qui n'ait déclaré devant notre Parlement que les activités nucléaires du pays étaient orientées exclusivement vers des fins pacifiques. La plupart des gouvernements comprennent parfaitement cette politique. Les experts savent que le programme de l'Inde pour l'énergie nucléaire n'est pas récent et qu'il fait partie intégrante de la stratégie de développement national. Le programme de développement de l'énergie nucléaire jusqu'à l'an 2000 a fait l'objet de débats au Parlement indien, et il est, en outre, administré par un ministère civil. Nos activités dans ce domaine ne sont donc pas entourées de secret, contrairement à celles du Pakistan.

En second lieu, il ne semble pas y avoir de raison valable pour que l'Inde s'efforce de dissiper les doutes imaginaires du Pakistan en acceptant ses propositions de faire partie d'une zone exempte d'armes nucléaires, de signer le Traité sur la non-prolifération, de conclure un accord sur des garanties généralisées, d'acquiescer à des inspections bilatérales, ou de souscrire à une interdiction des essais nucléaires à l'échelon régional. L'Inde, qui s'est donné pour règles la non-discrimination et l'égalité de traitement, est opposée par principe au Traité sur la non-prolifération et l'a toujours été. La position de l'Inde sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires est conforme aux dispositions du Document final, adopté par consensus en 1978 à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous avons déjà exprimé devant d'autres instances nos idées sur ce point et d'autres questions qui y sont liées, aussi ne les répéterai-je pas ici.

Il ne faut pas, cependant, faire l'erreur grave de croire que l'amélioration des relations indo-pakistanaïses dépend de la seule question nucléaire. Il est bien d'autres questions qui entrent en jeu. Les porter sur un plan régional ou multilatéral ne contribuera certainement pas à améliorer nos relations bilatérales et pourrait bien plutôt les compliquer.

Enfin, la délégation indienne se réserve le droit de revenir ultérieurement, au besoin, sur cette question.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et de ses mots aimables pour le Président. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole à ce stade ?

(Le Président)

Le secrétariat a distribué aujourd'hui un document officieux contenant la liste des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine à venir. Comme de coutume, ce calendrier est présenté à titre purement indicatif et peut être modifié, si besoin est. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence l'adopte.

Il en est ainsi décidé.

Comme je l'ai dit à notre séance plénière de mardi dernier, nous tiendrons maintenant, dès que la séance plénière sera levée, une réunion officieuse qui sera consacrée à l'examen de tous les aspects de la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, y compris des deux rapports qui ont été présentés par le Groupe des 7 et publiés sous la cote CD/WP.286 et CD/WP.341, ainsi qu'à l'examen que la Conférence consacrera ultérieurement à ce sujet.

Le Coordonnateur du groupe des pays occidentaux a suggéré que la prochaine réunion officieuse sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, qui était prévue pour le mardi 16 août, se tienne plutôt le jeudi 18 août. Notre calendrier, on le sait, est fourni à titre d'indication et peut être modifié, selon les besoins. Puis-je considérer que la Conférence accepte la suggestion faite ?

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 16 août, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 40.